



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 23 mars 2021

**LE MINISTRE**

Mesdames et Messieurs,

Vous avez attiré mon attention sur l'appel à projet relatif à la cession du domaine de Grignon et souligné l'importance de la prise en compte des préoccupations environnementales et de préserver certaines des activités actuelles, agricoles notamment, dans le futur projet. Des entretiens ont été organisés dans les meilleurs délais, avec le cabinet et les services de mon ministère, avec la direction immobilière de l'Etat, en charge du processus d'appel à projet.

Je souhaite tout d'abord rappeler que le processus de cession du domaine de Grignon a été acté il y a près de dix ans. Il ne peut être désormais disjoint de l'ensemble du projet qui vise à permettre à AgroParisTech de rejoindre le site de Paris Saclay et contribuer à l'émergence d'un pôle universitaire et scientifique de taille mondiale. Le nouveau campus, où s'établiront aussi plusieurs laboratoires de l'INRAe, offrira aux étudiants et enseignants chercheurs des conditions d'accueil de grande qualité. Cette future installation fait l'objet d'investissements majeurs du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui confirme ainsi son implication déterminée dans la recherche et l'enseignement supérieur agricole.

Vous vous interrogez par ailleurs sur l'existence de précautions particulières prises au moment de la mise en œuvre du processus de cession du site de Grignon. Comme l'indique l'appel à projet, tout dossier doit comporter une note d'intégration paysagère pour s'assurer que le projet n'impacte pas la nature de la zone. Le règlement d'appel à candidatures précise par ailleurs que « l'organisation, les intentions et la motivation du candidat au regard des enjeux urbains, patrimoniaux et économiques » font partie des critères de sélection au même titre que ceux relatifs aux capacités financières et techniques, et non après ces derniers. Enfin, les aménagements, quels qu'ils soient, se doivent de respecter les documents d'urbanisme.

Conscient de l'intérêt que vous portez au devenir du site, et après que les conditions d'un accès libre auront été rétablies, je vous propose un entretien avant la fin du processus d'appel à projet.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Julien DENORMANDIE

**Mesdames et Messieurs  
les étudiants d'AgroParisTech**

78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 49 55